


Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 20/11/2024 - 57678 - 2001 B 05806 - 440 126 365 - EXPERTISE COMPTABLE
LELOUCH ASSUIED AUDITEURS ASSOCIES

SARL ECLA AUDITEURS ASSOCIES

31 rue Victor Hugo
92400 Courbevoie

Siret : 44012636500020

certific conforme



COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2024	Net 30/06/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	32 122	32 122		3 788
Fonds commercial (1)	550 143		550 143	550 143
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	551 680	431 298	120 382	63 339
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	13 967		13 967	
Autres immobilisations financières	17 228		17 228	17 228
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 165 140	463 420	701 720	634 498
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 497 240	47 326	1 449 915	1 372 807
Autres créances	45 238		45 238	59 424
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	605 484		605 484	665 162
Charges constatées d'avance (3)				9 192
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 147 963	47 326	2 100 638	2 106 584
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 313 103	510 746	2 802 357	2 741 083
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			13 966	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	175 000	175 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	17 500	17 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	89 880	89 880
Report à nouveau	934 691	899 899
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	30 440	34 792
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 247 512	1 217 072
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	571 853	516 096
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 247	1 247
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	220 497	297 323
Dettes fiscales et sociales	613 481	570 682
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31 167	22 063
Produits constatés d'avance	116 600	116 600
TOTAL DETTES	1 554 845	1 524 011
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 802 357	2 741 083

(1) Dont à plus d'un an (a)	369 523	357 699
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 185 322	1 166 312
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ECLA AUDITEURS ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024, dont le total est de 2 802 357 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 30 440 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Les logiciels sont amortis sur 12 mois.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	550 143			550 143
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 122			32 122
Immobilisations incorporelles	582 265			582 265
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	137 488			137 488
- Matériel de transport	66 210	74 354		140 564
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	266 843	6 785		273 628
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	470 542	81 139		551 680
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	17 228	13 967		31 194
Immobilisations financières	17 228	13 967		31 194
ACTIF IMMOBILISE	1 070 034	95 105		1 165 140

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/06/2024
Éléments achetés	550 143
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	550 143

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	28 334	3 788		32 122
Immobilisations incorporelles	28 334	3 788		32 122
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	127 747	2 540		130 287
- Matériel de transport	66 210	1 859		68 069
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	213 245	19 697		232 942
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	407 202	24 096		431 298
ACTIF IMMOBILISE	435 536	27 884		463 420

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 573 673 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	13 967	13 966	1
Autres	17 228		17 228
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 497 240	1 497 240	
Autres	45 238	45 238	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	1 573 673	1 556 445	17 228
Prêts accordés en cours d'exercice	16 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	2 034		

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	23 220
Charges sociales - produits à recev	429
Total	23 649

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 175 000,00 euros décomposé en 7 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 554 845 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	571 853	202 330	332 990	36 533
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	220 497	220 497		
Dettes fiscales et sociales	613 481	613 481		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	32 414	32 414		
Produits constatés d'avance	116 600	116 600		
Total	1 554 845	1 185 322	332 990	36 533
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	224 354			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	168 596			
(**) Dont envers les associés	1 247			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	72 000
Dettes provis. pr congés à payer	145 042
13ème mois Salaires CAP	32 314
Charges sociales s/congés à payer	58 533
Charges sociales sur primes prov.	14 515
Taxe d'apprentissage CAP	8 205
Formation continue CAP	3 100
Taxe foncière CAP	1 670
T.V.T.S CAP	1 094
Total	336 472

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Total			

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	116 600		
Total	116 600		

ECLA AUDITEURS ASSOCIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 175 000 euros
Siège social : 31 rue Victor Hugo
92400 COURBEVOIE
440 126 365 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatre novembre,
À 16 heures,

Les associés de la Société ECLA AUDITEURS ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 175 000 euros, divisé en 7 000 parts de 25 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

- Société FIDUCIAIRE FREDERIC LELOUCH, titulaire de 3 500 parts sociales en pleine propriété,
- Société OLIVIER ASSUIED CONSEIL, titulaire de 3 500 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric LELOUCH, cogérant non associé.

Monsieur Olivier ASSUIED, cogérant non associé est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,

- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 110 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 30 440,30 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 30 440,30 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 934 691,15 euros

Pour former un bénéfice
distribuable de 965 131,45 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 965 131,45 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

Frédéric LELOUCH
Cogérant



Olivier ASSUIED
Cogérant

